



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2024-166

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires de l'Yonne /

BFC-2024-10-14-00004 - Attestation de non soumission à autorisation préalable de SEGUIN Yohann - N°2024-227 (4 pages)	Page 4
BFC-2024-06-19-00003 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BASTTISTELLI Romain - N°2024-64 (2 pages)	Page 9
BFC-2024-06-19-00005 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BELTIER Florent - N°2024-108 (8 pages)	Page 12
BFC-2024-06-25-00005 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BOURGOIN Stacy - N°2024-153 (3 pages)	Page 21
BFC-2024-06-24-00011 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DE LA RAICHOTTE - N° 2024-128 (4 pages)	Page 25
BFC-2024-06-20-00008 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DE LUCHY - N°2024-137 (6 pages)	Page 30
BFC-2024-06-21-00012 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DES RETHORETS - N°2024-119 (3 pages)	Page 37
BFC-2024-06-17-00011 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DES HAUTS CHEMINS - N°2024-90 (2 pages)	Page 41
BFC-2024-06-21-00013 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DES RETHORETS - N°2024-136 (2 pages)	Page 44
BFC-2024-06-21-00011 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DU CLOS TERREAU - N°2024-115 (2 pages)	Page 47
BFC-2024-06-19-00006 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - GAEC COMMAILLE - N°2024-114 (2 pages)	Page 50
BFC-2024-06-19-00007 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - GAEC COMMAILLE - N°2024-133 (2 pages)	Page 53
BFC-2024-06-19-00004 - Autorisation IMPLICITE d'exploiter - SASU MAES - N°2024-106 (2 pages)	Page 56
BFC-2024-09-13-00006 - Réponse à un rescrit - SORIANO Florence - N°2024/217 (2 pages)	Page 59

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire /

Économie Agricole

BFC-2024-07-08-00014 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Étienne JONDOT à Marly-sous-Issy (1 page)	Page 62
BFC-2024-06-27-00016 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Grégory BOUILLLOUX à Péronne (1 page)	Page 64

BFC-2024-06-18-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DES DAGONNOTS à Bosjean (1 page) Page 66

BFC-2024-06-18-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC LALLY à Saint-Léger-du-Bois (1 page) Page 68

Direction départementale des territoires du Jura /

BFC-2024-07-03-00008 - accusé reception complet autorisation exploiter GAEC LA FERME DU SONAILLARD (6 pages) Page 70

BFC-2024-07-03-00009 - accusé reception complet autorisation exploiter ROLLAND Xavier (6 pages) Page 77

BFC-2024-07-03-00010 - accusé reception complet autorisation exploiter SANON Anta (6 pages) Page 84

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-10-14-00004

Attestation de non soumission à autorisation
préalable de SEGUIN Yohann - N°2024-227



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : David GABETTE

Tél : 03.86.48.41.49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Objet : attestation de non soumission à autorisation préalable de M. SEGUIN Yohann

Dijon, le 14/10/2024

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à votre projet d'agrandissement sur la commune d'ARMEAU (89500), portant sur les parcelles référencées :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
89500 ARMEAU	000 ZA 114	1.1920
89500 ARMEAU	000 ZE 248	0.2900
89500 ARMEAU	000 ZE 259	0.2200
89500 ARMEAU	000 ZE 261	0.7580
89500 ARMEAU	000 ZE 268	0.6310
89500 ARMEAU	000 ZA 470	0.2850
89500 ARMEAU	000 ZE 273	0.2990
89500 ARMEAU	000 ZE 258	0.3360
89500 ARMEAU	000 ZE 246	0.9320
89500 ARMEAU	000 ZA 291	0.5860
89500 ARMEAU	000 ZA 290	0.9290
89500 ARMEAU	000 ZA 275	0.1740
89500 ARMEAU	000 ZE 226	2.6830
89500 ARMEAU	000 ZE 225	0.0990
89500 ARMEAU	000 ZD 183	0.2200
89500 ARMEAU	000 ZD 159	0.7910
89500 ARMEAU	000 ZD 157	0.5200

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/3

89500 ARMEAU	000 ZD 156	0.1640
89500 ARMEAU	000 ZD 155	0.1050
89500 ARMEAU	000 ZD 150	0.6510
89500 ARMEAU	000 ZD 149	0.6650
89500 ARMEAU	000 OD 52	0.0730
89500 ARMEAU	000 OD 21	0.2640
89500 ARMEAU	000 OD 18	0.4525
89500 ARMEAU	000 ZI 78	1.4320
89500 ARMEAU	000 ZI 77	0.3160
89500 ARMEAU	000 ZI 62	0.1010
89500 ARMEAU	000 ZI 61	0.5060
89500 ARMEAU	000 ZI 60	1.6600
89500 ARMEAU	000 ZE 111	0.2460
89500 ARMEAU	000 ZI 71	0.8050
89500 ARMEAU	000 ZD 158	0.4230
89500 ARMEAU	000 ZI 201	0.0830
89500 ARMEAU	000 ZI 96	0.2960
89500 ARMEAU	000 ZI 64	0.0460
89500 ARMEAU	000 ZI 45	0.2160
89500 ARMEAU	000 ZE 227	1.2590
89500 ARMEAU	000 ZE 110	0.2300
89500 ARMEAU	000 OD 19	0.2890
89500 ARMEAU	000 OD 16	0.1140
89500 ARMEAU	000 OD 15	0.1620

Ce dossier a été accusé réception au 11/10/2024 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/227**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

SEGUIN Yohann
46 rue du val Saint-Quentin
89500 ARMEAU



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

3/3

La Direction départementale des territoires de l'Yonne
de l'agriculture, de la forêt
et de la pêche
Christophe BLANC

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-19-00003

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BASTTISTELI
Romain - N°2024-64

Monsieur BATTISTELI Romaric
43 RUE DE BRECHAIN
FYE
89800 CHABLIS

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : David GABETTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/64
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202403062191-002

AUXERRE, le 19/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 19/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 3.9115 ha exploités par Madame BATTISTELI Roselyne. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 19/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Monsieur BATTISTELI Romaric demeurant à CHABLIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 3.9115 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 19.5575 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89700 MOLOSMES	000 ZX 19 (K)	0.0390
89700 MOLOSMES	000 YA 84 (L)	0.5000
89700 MOLOSMES	000 YA 6 (J)	0.4831
89700 MOLOSMES	000 YA 7 (J)	0.4000
89700 MOLOSMES	000 YA 84 (J)	0.5865
89700 MOLOSMES	000 YA 85 (J)	0.1918
89700 MOLOSMES	000 YA 86 (J)	0.1878
89700 MOLOSMES	000 YA 112 (J)	0.2000
89700 MOLOSMES	000 ZL 36 (L)	0.4825
89700 MOLOSMES	000 ZX 18	0.0686
89700 MOLOSMES	000 ZX 19 (J)	0.3947
89700 MOLOSMES	000 ZX 20 (A)	0.3775

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-19-00005

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BELTIER
Florent - N°2024-108



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

M. BELTIER Florent
55 grande rue
89300 CHAMPLAY

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° Dossier DDT : 2024/108
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202309028872-001

AUXERRE, le 19/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 28/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 349.9031 ha précédemment exploités par le GAEC BELTIER. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 18/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

Références cadastrales des biens objet de la demande

M. BELTIER FLORENT demeurant à CHAMPLAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 349.9031 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 349.9031 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AL 287	0.1008
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AL 285	0.3089
89710 SENAN	000 WA 11	1.1010
89710 SENAN	000 YB 48	2.2110
89710 SENAN	000 XB 100	1.9630
89710 SENAN	000 XA 77	2.2700
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 36	0.8890
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 51	0.0337
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 25 (J)	13.0000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 13 (K)	0.4205
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 13 (J)	0.4205
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 46	0.0320
89300 CHAMPLAY	000 AI 231	0.0492
89710 SENAN	000 ZA 117 (J)	1.0650
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OX 5 (K)	0.4920
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OB 69	0.5634
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 69	0.0488
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 67	0.0235
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 66	0.0622
89300 CHAMPLAY	000 WW 535	1.9826
89300 CHAMPLAY	000 WW 30	2.6375
89300 CHAMPLAY	000 WW 17	2.2798
89300 CHAMPLAY	000 WW 16	8.4149
89300 CHAMPLAY	000 WW 7 (K)	0.0860
89300 CHAMPLAY	000 WW 7 (J)	1.9049
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 37	0.5350
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 98	0.1120
89300 CHAMPLAY	000 WI 37	17.3129
89300 CHAMPLAY	000 WI 36	6.7639
89300 CHAMPLAY	000 WI 32	3.3132
89300 CHAMPLAY	000 WI 11	1.0144
89300 CHAMPLAY	000 WI 10	3.0126
89300 CHAMPLAY	000 WH 142	0.1049
89300 CHAMPLAY	000 WH 76	3.0974
89300 CHAMPLAY	000 WH 75	3.1083
89300 CHAMPLAY	000 WH 74	5.3248
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OX 34 (B)	0.0250
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OX 34 (A)	0.1830
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 60	0.1362
89300 CHAMPLAY	000 ZC 53	0.0900

89300 CHAMPLAY	000 ZC 52	0.0740
89300 CHAMPLAY	000 WW 537	0.6404
89300 CHAMPLAY	000 WW 536 (K)	0.0500
89300 CHAMPLAY	000 WW 536 (J)	1.3698
89300 CHAMPLAY	000 WH 61 (L)	1.1959
89300 CHAMPLAY	000 WH 61 (K)	3.8267
89300 CHAMPLAY	000 AL 265	0.3836
89300 CHAMPLAY	000 AL 106	0.7855
89300 CHAMPLAY	000 AK 295	0.0682
89300 CHAMPLAY	000 AK 33	0.0404
89300 CHAMPLAY	000 AK 32	0.1117
89300 CHAMPLAY	000 AK 23	0.0438
89300 CHAMPLAY	000 AK 22	0.1148
89300 CHAMPLAY	000 AK 21	0.3352
89300 CHAMPLAY	000 AI 139	0.0422
89300 CHAMPLAY	000 AI 138	0.1595
89300 CHAMPLAY	000 AI 103	0.2445
89300 CHAMPLAY	000 AI 78	0.0449
89300 CHAMPLAY	000 AH 602 (K)	0.3882
89300 CHAMPLAY	000 AH 602 (J)	0.7764
89300 CHAMPLAY	000 AH 601	0.1078
89300 CHAMPLAY	000 AH 456	0.0543
89300 CHAMPLAY	000 AH 357	0.0875
89300 CHAMPLAY	000 AH 349	0.1623
89300 CHAMPLAY	000 AH 348	0.1397
89300 CHAMPLAY	000 AH 344	0.1731
89300 CHAMPLAY	000 AH 343	0.0135
89300 CHAMPLAY	000 AH 341	0.1127
89300 CHAMPLAY	000 AH 340	0.7396
89300 CHAMPLAY	000 AH 339	0.4099
89300 CHAMPLAY	000 AH 334	0.1463
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 70	0.2248
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 71	0.0418
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 80	0.0154
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 82	0.0257
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 7	0.2680
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 8	0.7850
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 11	0.7850
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 12 (J)	0.2500
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 12 (K)	0.3000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 16	2.5520
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 17 (K)	0.3420
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 12	0.6750
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 13	2.0380
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 37	0.1090

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tel : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 48	1.0307
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 49	1.3296
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 52	3.0625
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 53	8.6239
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZI 8	0.1580
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZI 54	0.2960
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZI 73	0.4840
89300 CHAMPLAY	000 WW 534 (J)	0.7923
89710 SENAN	000 ZH 163	1.0360
89710 SENAN	000 ZD 62	0.1030
89710 SENAN	000 ZD 61	0.0580
89710 SENAN	000 VA 11	0.5690
89710 SENAN	000 AC 161	0.2900
89710 SENAN	000 AC 160	0.4791
89710 SENAN	000 AC 159	0.0328
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OY 101 (K)	0.4117
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OY 101 (J)	0.8233
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OX 144	0.4830
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZE 11	0.5370
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 14 (K)	2.9070
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 14 (J)	5.2430
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 11 (K)	2.4000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 6 (L)	0.1100
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 6 (K)	0.2566
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 6 (J)	0.0734
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 28	2.7500
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 27 (J)	1.7000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 26	8.3680
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 25 (K)	10.8600
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OX 5 (J)	0.4920
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OV 94	1.9140
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OV 22 (K)	2.6110
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OV 22 (J)	2.6110
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OD 246	0.0603
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OD 158	0.3855
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OD 67	0.0543
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OD 63	0.2899
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OC 88	0.1280
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OB 295	0.5606
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OB 100	0.1478
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OB 79	0.1552
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OA 156	0.1353
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OA 155	0.1477
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OA 124	0.2137
89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OY 130	1.9410

89400 EPINEAU-LES-VOVES	000 OY 129	0.7150
89710 SENAN	000 ZH 91	0.8330
89710 SENAN	000 ZD 76	0.3280
89710 SENAN	000 ZD 75	0.6830
89710 SENAN	000 ZD 63	0.5200
89710 SENAN	000 XB 92	1.3250
89710 SENAN	000 XB 10	1.9290
89710 SENAN	000 ZH 62	3.1790
89710 SENAN	000 XA 54	1.2970
89710 SENAN	000 XA 51	0.8850
89710 SENAN	000 ZH 162	0.6100
89710 SENAN	000 ZH 161	0.6930
89710 SENAN	000 ZH 143	0.1870
89710 SENAN	000 ZH 142	0.0920
89710 SENAN	000 ZH 7	0.9850
89710 SENAN	000 ZH 6	1.0960
89710 SENAN	000 ZD 77	0.1110
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 229	0.7514
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 158	0.1050
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 155	4.3530
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 154	0.1540
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 153	0.1410
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 151	0.4110
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 150	0.2100
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 149	0.7200
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AL 567	2.5225
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AL 284	0.0494
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AL 283	2.2956
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 115	0.0346
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 100	0.8780
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 94	1.2840
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 92	0.1469
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 90	0.1000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 83	0.8527
89300 CHAMPLAY	000 WB 16 (J)	1.5226
89300 CHAMPLAY	000 WA 3	0.3433
89300 CHAMPLAY	000 WA 2	3.6739
89300 CHAMPLAY	000 AX 107	4.1708
89300 CHAMPLAY	000 AV 682	0.2619
89300 CHAMPLAY	000 AV 316	0.0276
89300 CHAMPLAY	000 AV 307	0.3520
89300 CHAMPLAY	000 AT 99	0.9180
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 45	0.6840
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 44	0.9200
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 43	0.1540

89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 42	0.3260
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZH 38	1.0400
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 15 (K)	0.7440
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 15 (J)	1.6750
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 12 (K)	2.0000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 12 (J)	3.5470
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 11 (J)	3.8440
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 10 (K)	0.3000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZD 10 (J)	0.3000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 9 (L)	1.0377
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 9 (K)	0.8815
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 9 (J)	0.2938
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 8 (L)	3.1260
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 8 (K)	3.0712
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 8 (J)	1.0238
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 7 (L)	1.7650
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 7 (K)	4.1183
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZC 7 (J)	1.1767
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 27 (K)	6.3500
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 19 (K)	2.6470
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 19 (J)	0.3000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZB 17 (J)	0.1000
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZA 258	0.0648
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZA 255	0.2532
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZA 138	0.0590
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 ZA 127	0.0900
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 VA 290	0.4781
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AK 281	0.0525
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AK 280	0.0680
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AI 107	0.0798
89300 CHAMPLAY	000 WH 61 (J)	2.9498
89300 CHAMPLAY	000 WH 37	0.2132
89300 CHAMPLAY	000 WH 30	0.3332
89300 CHAMPLAY	000 WH 17	0.2438
89300 CHAMPLAY	000 WH 15	0.2440
89300 CHAMPLAY	000 WE 9	3.6719
89300 CHAMPLAY	000 WE 8	5.1145
89300 CHAMPLAY	000 WB 219	0.2208
89300 CHAMPLAY	000 WB 170	0.4340
89300 CHAMPLAY	000 WB 156	0.1970
89300 CHAMPLAY	000 WB 32 (L)	3.3024
89300 CHAMPLAY	000 WB 32 (J)	0.1063
89300 CHAMPLAY	000 WB 31 (J)	0.3850
89300 CHAMPLAY	000 WB 16 (K)	3.0453
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 58	0.0195

89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 57	0.0258
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 56	0.1455
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 54	0.1091
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE	000 AH 52	0.6481
89400 BRION	000 ZV 36	0.4312
89400 BRION	000 ZV 21	5.2485
89300 CHAMPLAY	000 WI 33	0.9228
89300 CHAMPLAY	000 WI 28	6.2670
89300 CHAMPLAY	000 WI 27	2.1860
89300 CHAMPLAY	000 WI 26	0.8970
89300 CHAMPLAY	000 WI 18	4.9014
89300 CHAMPLAY	000 WH 57	1.8210
89300 CHAMPLAY	000 WH 16	0.1137
89300 CHAMPLAY	000 WH 5	0.5892
89300 CHAMPLAY	000 WB 41 (K)	0.0962
89300 CHAMPLAY	000 WB 41 (J)	2.3231
89300 CHAMPLAY	000 WB 40	0.1378
89300 CHAMPLAY	000 WB 36 (J)	3.2580
89300 CHAMPLAY	000 WB 35	0.3086
89300 CHAMPLAY	000 WB 31 (K)	0.2294
89300 CHAMPLAY	000 AX 106	4.9371
89300 CHAMPLAY	000 AL 433	5.8860
89300 CHAMPLAY	000 AL 428	16.3430
89300 CHAMPLAY	000 AL 427	3.6879
89300 CHAMPLAY	000 AL 368	0.7563
89300 CHAMPLAY	000 AK 385	0.0697
89300 CHAMPLAY	000 AK 208	0.0700
89300 CHAMPLAY	000 AK 207	0.0650
89300 CHAMPLAY	000 AK 206	0.0550
89300 CHAMPLAY	000 AH 332	0.2364
89300 CHAMPLAY	000 AH 331	0.0587
89300 CHAMPLAY	000 AH 330	0.2265
89300 CHAMPLAY	000 AH 329	0.0640
89300 CHAMPLAY	000 AH 328	0.1638
89300 CHAMPLAY	000 AH 327	0.0985
89300 CHAMPLAY	000 AH 326	0.0546
89300 CHAMPLAY	000 AH 325	0.0495
89300 CHAMPLAY	000 AH 241	0.1192
89113 VALRAVILLON	275 0A 397	2.1824
89113 VALRAVILLON	275 0A 311	2.8590
89113 VALRAVILLON	213 ZK 152	1.1235
89113 VALRAVILLON	000 0X 411	0.0232
89710 MONTHOLON	484 ZE 140	0.4530

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

3 rue Monge – BP 79
39011 AUXERRE Cedex
Tel: 03 36 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

7/8

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- *par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.*
- *par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-25-00005

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - BOURGOIN
Stacy - N°2024-153



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Mme. BOURGOIN Stacy
24 rue de chanteraine
Villefranche st phal
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° Dossier DDT : 2024/153
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202406204169

AUXERRE, le 25/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 21/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 155.6670 ha exploités par M Bourgoin Jean-Florent. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 21/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Mme BOURGOIN STACY demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 155.6670 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 155.6670 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 256	5.7815
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 257	0.3656
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 258	1.0240
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 259	0.5904
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 278	0.5760
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 260	3.6945
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 268	4.4453
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 269	0.8760
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 295	3.6722
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 279	0.2535
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 297	1.1486
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 280	0.2454
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 282	0.8331
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 283	0.0091
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 289	0.2147
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 290	1.5145
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 326	0.8045
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 303	5.3803
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 305	0.4750
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 306	0.6240
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 307	3.5373
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 308	8.1253
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 309	0.8340
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 332	2.1059
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 333	2.9014
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 350	0.5400
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 335	1.3320
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 336	1.3000
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 357	0.1690
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 358	2.1130
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 359	0.7660
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 360	0.0620
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 361	0.1282
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 362	1.1436
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 351	0.4400
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 464	0.7940
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 465	2.6358

45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 460	1.5540
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 461	0.3766
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 482	0.1762
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 483	0.0203
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 486	0.0067
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 487	0.1281
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 488	0.1218
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 489	0.0687
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0F 490	0.0750
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0G 113	0.5960
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0G 115	5.5313
45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	000 0G 386	0.5344
89350 CHAMPIGNELLES	000 0A 5	1.6525
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 1 (J)	1.8070
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 15 (J)	3.6860
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 1 (K)	0.3600
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 15 (K)	0.6100
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 2	4.5870
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 9	0.5464
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 10 (J)	0.9996
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 10 (K)	0.4500
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 41 (K)	2.3520
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZE 41 (J)	20.3824
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZI 5	3.9360
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZL 26 (J)	0.7200
89350 CHAMPIGNELLES	000 ZL 26 (K)	2.0860
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE	243 ZM 7	32.7239
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE	243 ZM 21 (J)	1.9657
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE	243 ZM 21 (K)	1.9657
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE	243 ZI 1 (A)	4.1920

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-24-00011

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DE LA
RAICHOTTE - N° 2024-128



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SCEA DE LA RAICHOTTE

34 grande rue
89420 VASSY-SOUS-PISY

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : David GABETTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/128
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202405213587-001

AUXERRE, le 24/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 23/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 109.9331 ha exploités par l'EARL DU CORBIER. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 23/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

3 rue Monge - BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tel: 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

1/4

Références cadastrales des biens objet de la demande

La SCEA DE LA RAICHOTTE demeurant à VASSY-SOUS-PISY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 109.9331 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 109.9331 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZI 8	1.1380
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0C 105	0.3680
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	000 ZN 91	0.9684
89420 PISY	000 ZR 1	0.1082
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 181	0.2942
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 187	4.0384
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 186	1.3670
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 185	1.0682
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 184	4.2466
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 196	1.7197
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 21	1.9406
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 371	1.8161
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 40	0.0760
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 20	0.4022
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 39	1.9147
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 37	0.7703
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 36	3.2212
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 19	0.4294
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 18	0.2283
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 11	5.7422
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 9	0.0905
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 7	0.6658
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZE 3	1.2441
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 76	1.2004
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 74	2.3003
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 73	0.0090
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 72	1.2108
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 70	1.5884
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 64	0.8874
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 54	3.8022
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 52	1.6058
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 41	0.4466
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 40	0.1449
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 38	0.6970
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 37	0.3078
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 36	0.1064

89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 35	0.6487
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 29	1.7096
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 28	0.6500
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 19	1.3630
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 17	5.5168
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZD 16	3.1160
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 49	1.8567
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 44	7.8710
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 40	1.0588
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 28	1.6105
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 22	1.3231
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 21	1.8047
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 ZC 17	1.7735
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0D 231	0.7363
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 368	7.2075
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 197	0.2268
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 133	0.6434
89420 PISY	000 ZR 41	0.8250
89420 PISY	000 ZD 57	2.0805
89420 PISY	000 ZA 96	5.5483
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 ZC 26	0.0755
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 ZC 25	2.9452
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 ZC 23	0.4060
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE	448 ZC 3	4.4660
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 287	0.1020
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 235	0.6714
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 203	0.5593
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 202	1.6234
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 135	0.7280
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 134	0.3295
89420 VASSY-SOUS-PISY	000 0B 85	0.6295
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	000 ZS 68	0.1600
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	000 ZS 67	0.0610
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	000 ZS 58	0.1560
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES	000 ZS 57	0.5480
21460 CORSAINT	000 0A 446	0.3750
21460 CORSAINT	000 0A 371	0.3620

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.*
- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-20-00008

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DE
LUCHY - N°2024-137



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

EARL DE LUCHY
2 chemin des vignots
89110 POILLY-SUR-THOLON

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : David GABETTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/137
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202404132936-002

AUXERRE, le 20/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

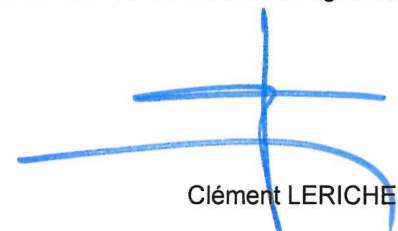
Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 20/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 118.1556 ha exploités par l'EARL D'Auvergne. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 20/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole



Clément LERICHE

3 rue Monge - BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

1/6

Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL DE LUCHY demeurant à POILLY-SUR-THOLON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 118.1556 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 118.1556 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89110 CHASSY	000 ZE 69	0.6370
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 352	0.0729
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 108	0.1053
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 367	0.0760
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 379	0.0515
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1872	0.0374
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 571	0.0804
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1755	0.0671
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1870	0.1961
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1952	0.5276
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1964	0.1618
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1972	0.0389
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1983	0.1466
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1993	0.0680
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1996	0.0740
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1998	0.1008
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1999	0.0254
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2000	0.0958
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2003	0.0594
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2007	0.1397
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2010	0.0813
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2012	0.0710
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2309	0.1928
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2310	0.4551
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 59	0.1662
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 96	0.0520
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 101	0.1866
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 111	0.1610
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 134	0.1582
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0F 535	0.0742
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0G 536	0.4933
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0G 1497	0.2350
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0H 424	0.2536
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0H 1021	1.3586
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0H 1022	0.9414
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZC 39	1.4090
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZI 33	1.7390

89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 4	3.0410
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 5	1.0250
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 12	1.5250
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 21	0.6060
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZP 41	0.9180
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZP 50	0.2770
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZR 22	0.8700
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 62	0.6940
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 79	0.9050
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 80	0.4960
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 89	0.5620
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 11	2.3270
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 24	1.2210
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 25	1.0280
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 30	0.9020
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 48	0.3050
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 93	2.5250
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 104	2.1480
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZD 2	0.8000
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZD 3	1.5710
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 3	0.0890
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 14	0.9870
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 23	0.4490
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 42	1.4990
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 51	1.9760
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZN 11	0.3290
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZN 25	2.0630
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZN 77	1.2680
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZO 233	1.2165
89113 VALRAVILLON	000 B 1380	0.3413
89113 VALRAVILLON	000 B 1550	0.1264
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 573	0.0742
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 575	0.1376
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 576	0.0800
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZK 103	0.2440
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZL 45	2.0330
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZL 68	1.6810
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZL 74	0.2210
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZL 76	0.0610
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 2	1.7850
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 4	0.1140
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZI 61	0.6000

89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 81	0.4000
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 30	1.7260
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1955	0.0920
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 102	0.0620
89110 CHASSY	000 ZH 299	0.6620
89110 CHASSY	000 ZM 11	0.3360
89110 CHASSY	000 ZM 43	0.5250
89110 CHASSY	000 ZM 46	1.5820
89110 CHASSY	000 ZM 182	0.2650
89110 CHASSY	000 ZA 45	0.7110
89110 CHASSY	000 ZM 39	1.3620
89110 CHASSY	000 ZM 63	3.2400
89110 CHASSY	000 ZM 92	0.1100
89110 CHASSY	000 ZH 323	0.1390
89110 CHASSY	000 ZE 79	0.9250
89110 CHASSY	000 ZE 80	0.4700
89110 CHASSY	000 ZE 81	0.3900
89110 CHASSY	000 ZH 341	0.4781
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZM 12	1.6020
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1995	0.0650
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2011	0.0624
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2014	2.2420
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0F 534	0.0724
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZP 68	1.4000
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 13	0.0400
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 37	2.2170
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 90	0.1940
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 92	1.1190
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1984	0.0177
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1985	0.0584
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2004	0.0495
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2005	0.0937
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 58	0.1240
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0H 1007	0.5749
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 78	0.8830
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 87	2.0150
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 59	0.2520
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 133	0.2000
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 102	0.3140
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 572	0.0882
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZH 41	1.6400
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 90	3.6470

89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZP 64	0.2480
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZP 65	0.9290
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZR 104	0.4883
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZR 106	0.7208
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 109	0.1314
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 113	0.0571
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 114	0.0798
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 117	0.0824
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 118	0.1412
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 77	1.2310
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1946	0.1394
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2001	0.1552
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 2002	0.1075
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 44	0.4285
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 248	0.0880
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 325	0.0876
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 326	0.1147
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 327	0.0677
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 328	0.0358
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 330	0.0325
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 343	0.1722
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZI 31	0.7410
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZI 43	0.6940
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZI 56	0.4820
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 7 (A)	0.2950
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 9	0.4510
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZS 1	1.0940
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 60	0.3990
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 61	0.2270
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 62	0.4800
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 76	0.8000
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 88	2.2000
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 91	3.2340
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 99	0.2840
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0B 793	0.1398
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZB 123	1.1620
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZB 124	1.7716
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 4	5.0030
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZT 13	2.5060
89110 LE VAL D'OCRE	000 0Y 25	0.3860
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 59	0.1990
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 60	0.1360

89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 61	0.1410
89113 FLEURY-LA-VALLEE	000 ZC 64	0.1720
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1909	0.0342
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1951	0.0727
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 344	0.0461
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1862	0.0440
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0C 1864	0.0752
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 107	0.0637
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 335	0.0294
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZK 8 (A)	0.4180
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 110	0.0878
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 ZB 125	2.4810
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0F 537	0.1859
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0H 1009	0.6911
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0H 1010	0.9670
89110 POILLY-SUR-THOLON	000 0D 336	0.0667

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-21-00012

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DES
RETHORETS - N°2024-119



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

EARL DES RETHORETS
11 RUE DES MESANGES
LES CHAPELLES
89320 CERISIERS

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivi par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/119
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202405033295

AUXERRE, le 21/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 13/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 96.1712 ha exploités par l'INDIVISION DELAGNEAU. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 21/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

3 rue Monge - BP 79
39011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

13

Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL DES RETHORETS demeurant à CERISIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 96.1712 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 96.1712 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89320 ARCES-DILO	000 ZA 6	1.4380
89320 ARCES-DILO	000 ZA 15	0.4820
89320 ARCES-DILO	000 ZA 16	0.3550
89320 ARCES-DILO	000 ZA 18	0.9930
89320 ARCES-DILO	000 ZA 10 (A)	3.4560
89320 ARCES-DILO	000 ZA 11	0.6740
89320 ARCES-DILO	000 ZA 12	2.0290
89320 ARCES-DILO	000 ZA 14	0.5140
89320 ARCES-DILO	000 ZA 25	2.8860
89320 ARCES-DILO	000 ZA 26	1.8730
89320 ARCES-DILO	000 ZA 7	2.0510
89320 ARCES-DILO	000 ZA 123	0.1135
89320 ARCES-DILO	000 ZB 1	1.8900
89320 ARCES-DILO	000 ZB 17	1.8040
89320 ARCES-DILO	000 ZB 3	0.9360
89320 ARCES-DILO	000 ZB 4	0.5390
89320 ARCES-DILO	000 ZB 6	0.2450
89320 ARCES-DILO	000 ZB 7	0.7260
89320 ARCES-DILO	000 ZB 11	2.0920
89320 ARCES-DILO	140 0A 430 (J)	1.1120
89320 ARCES-DILO	140 ZA 19	0.1430
89320 ARCES-DILO	140 ZA 10	3.8630
89320 ARCES-DILO	140 ZA 39	2.6883
89320 ARCES-DILO	140 ZA 2 (J)	2.9170
89320 ARCES-DILO	140 ZA 2 (K)	2.9170
89320 ARCES-DILO	140 ZA 51	2.1345
89320 ARCES-DILO	140 ZA 41	0.0094
89320 ARCES-DILO	140 ZA 9	2.7330
89320 ARCES-DILO	140 ZB 11	2.2940
89320 ARCES-DILO	140 ZB 14	1.8950
89320 ARCES-DILO	140 ZB 15	1.0340
89320 ARCES-DILO	140 ZB 18	2.8500
89320 ARCES-DILO	140 ZB 19	2.3140
89320 ARCES-DILO	140 ZB 20	1.5740
89320 ARCES-DILO	140 ZB 21	1.0000
89320 ARCES-DILO	140 ZB 22 (A)	13.9260
89320 ARCES-DILO	140 ZB 29 (J)	1.0245

89320 ARCES-DILO	140 ZB 29 (K)	1.0245
89320 ARCES-DILO	140 ZB 33	3.5010
89320 ARCES-DILO	140 ZB 108	1.1708
89320 ARCES-DILO	140 ZB 101	0.4000
89320 ARCES-DILO	140 ZB 102	7.0000
89320 ARCES-DILO	140 ZB 121	0.9917
89320 ARCES-DILO	000 ZA 19	1.5810
89320 VILLECHETIVE	000 ZC 42 (J)	4.2840
89320 VILLECHETIVE	000 ZC 42 (K)	4.2840
89320 ARCES-DILO	140 ZB 32	0.2520
89320 ARCES-DILO	000 ZB 8	0.1570

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-17-00011

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DES
HAUTS CHEMINS - N°2024-90



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

EARL DES HAUTS CHEMINS
15 RUE SAINT JACQUES
89360 BERNOUIL

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/90
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202403032126

AUXERRE, le 17/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 04/04/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 4.6690 ha exploités par M.FORGEOT Pierre. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 17/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

3 rue Monge – BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

1/2

Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL DES HAUTS CHEMINS demeurant à BERNOUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 4.6690 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 4.6690 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89700 VEZANNES	000 ZL 19	4.6690

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-21-00013

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DES
RETHORETS - N°2024-136



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

EARL DES RETHORETS
11 RUE DES MESANGES
LES CHAPELLES
89320 CERISIERS

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/136
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202405243649

AUXERRE, le 21/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 31/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 6.3540 ha exploités par l'INDIVISION DELAGNEAU. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 21/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 21/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

3 rue Monge - BP 79
38011 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

1/2

Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL DES RETHORETS demeurant à CERISIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 6.3540 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 6.3540 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89320 VILLECHETIVE	000 ZD 30 (J)	0.8747
89320 VILLECHETIVE	000 ZD 30 (K)	0.4373
89320 ARCES-DILO	140 ZA 18	0.3070
89320 ARCES-DILO	000 ZB 9	0.6820
89320 ARCES-DILO	140 ZA 12	1.9890
89320 ARCES-DILO	000 ZB 5	0.0870
89320 VILLECHETIVE	000 ZD 32	0.4940
89320 ARCES-DILO	140 ZB 30	1.1380
89320 ARCES-DILO	000 ZB 2	0.3450

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-21-00011

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - EARL DU
CLOS TERREAU - N°2024-115

EARL DU CLOS TERREAU
10 rue du Clos Terreau
89340 CHAUMONT

Service Économie Agricole
Unité Structures et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE/ David GABETTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Auxerre, le 21/06/2024

N° DOSSIER DDT : 2024/115
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé le 06/05/2024 une demande d'autorisation d'exploiter 12,9220 ha exploités par Monsieur STEFUNKO Jean. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 20/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit **au plus tard le 20/10/2024, vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter**. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et par
subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole



Clément LERICHE

Références cadastrales des biens objet de la demande

L'EARL DU CLOS TERREAU demeurant à CHAUMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 12,9220 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 14,2915 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
SAINT-AGNAN	YC 16 J	1,8058
SAINT-AGNAN	YC 16 K	1,8059
VILLEBLEVIN	YA 23 J	0,9719
VILLEBLEVIN	YA 23 K	0,9719
VILLEBLEVIN	YA 24 J	2,4193
VILLEBLEVIN	YA 24 K	2,4194
VILLEBLEVIN	YB 47	1,1583
VILLEBLEVIN	YB 66	1,2815
VILLEBLEVIN	YB 67	0,0880

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

3 rue Monge - BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tel : 03 66 43 41 00
www.yonne.gouv.fr

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-19-00006

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - GAEC
COMMAILLE - N°2024-114



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

GAEC COMMAILLE

Rue st Georges
RUISSOTTE
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/114
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202405043312

AUXERRE, le 19/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 04/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 8.8540 ha. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 18/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/10/2024, **vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

3 rue Monge – BP 79
39011 AUXERRE Cedex
Tél 03 86 48 41 00
www.yonne.gouv.fr

1/2

Références cadastrales des biens objet de la demande

Le GAEC COMMAILLE demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 8.8540 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 8.8540 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 438	1.4520
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 309	0.5055
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 310	0.6315
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 402	0.3863
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 392	1.8100
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 323	1.1504
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 331	2.2210
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 0D 591	0.6973

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-19-00007

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - GAEC
COMMAILLE - N°2024-133



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

GAEC COMMAILLE
RUE ST GEORGES
RUISSOTTE
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/133
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202405293711

AUXERRE, le 19/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 30/05/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 13.8562 ha exploités par M. BARAULT Michel. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 18/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

3 rue Monge - BP 79
89011 AUXERRE Cedex
Tél. 03 86 43 41 00
www.yonne.gouv.fr

1/2

Références cadastrales des biens objet de la demande

Le GAEC COMMAILLE demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 13.8562 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 13.8562 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 OD 513	0.3843
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 OD 549	3.1803
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 OD 552	5.4005
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 OD 553	2.5020
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	000 OD 558	2.3891

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-06-19-00004

Autorisation IMPLICITE d'exploiter - SASU MAES -
N°2024-106



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SASU MAES

16 route des pierres a l'eau
89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

Service Économie Agricole
Unité Structure et Économie des Exploitations
Affaire suivie par : Patricia COMTE
Tél : 03 86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
N° DOSSIER DDT : 2024/106
OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N° 027202404263180-001

AUXERRE, le 19/06/2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 18/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter 13.7165 ha exploités par l'EARL des vanes. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Je vous précise que votre dossier est complet le 18/06/2024. Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois à compter de ce jour. Conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime et si nécessaire, ce délai peut être prolongé à 6 mois, notamment pour recueillir des informations complémentaires à l'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/10/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter. J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet avant l'expiration du délai imparti.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires et
par subdélégation,
le chef du service de l'économie agricole


Clément LERICHE

Références cadastrales des biens objet de la demande

La SASU MAES demeurant à THORIGNY-SUR-OREUSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter 13.7165 ha, ce qui représente une surface pondérée¹ de 15.7645 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée ¹ (en ha)
89100 SOUCY	026 YN 26	0.2385
89109 SENS	099 ZY 99	2.2470
89100 SAINT-CLEMENT	059 ZK 59	5.5880
89100 SAINT-CLEMENT	022 ZK 22	4.3110
89100 SAINT-CLEMENT	007 ZK 7	1.2040
89100 SAINT-CLEMENT	023 ZM 23	0.0980
89100 SOUCY	035 YM 35	0.0300

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

IMPORTANT : La naissance d'une autorisation implicite ne dispense en aucun cas le bénéficiaire d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (notamment la réglementation relative au défrichement).

Voies et délais de recours :

Cette éventuelle décision pourra être contestée dans les deux mois suivant sa naissance :

- *par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivants.*
- *par recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2024-09-13-00006

Réponse à un rescrit - SORIANO Florence -
N°2024/217



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Patricia COMTE/David GABETTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Objet : demande de rescrit de Mme SORIANO Florence

Dijon, le 13/09/2024

Madame,

Par courrier enregistré par mes services le 11/09/2024, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable à votre projet d'installation à titre individuel sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de **103,5344 hectares** :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	138 ZM 13	2,9930
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	294 ZB 12	10,6230
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 16	1,3760
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 17	0,8290
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 34	0,2210
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 35	1,3060
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 218	0,1666
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 225	3,9119
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 228	3,6261
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 E 231	0,2500
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 YA 5	8,5320
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	317 YA 8	8,0600
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZE 15	4,0860
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZE 23	10,1300
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZE 37	0,1860
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZE 82	3,9188
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZE 102	3,2480
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZE 116	3,0390
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	358 ZH 28	7,1050
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	C 334	0,9400
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	C 343	1,3374

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

CHARNY ORÉE DE PUISAYE	C 346	0,5305
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	C 347	0,5498
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	C 430	1,4425
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	C 433	0,9087
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZE 115 J	1,0000
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZE 115 K	5,3080
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 7 J	2,1083
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 7 K	0,7027
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 58 J	2,3917
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 58 K	0,7973
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 66	0,5642
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 69	1,8569
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZK 101 A	0,9600
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZL 21	1,8590
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZL 22	0,1220
CHARNY ORÉE DE PUISAYE	ZL 83	6,5480

Ce dossier a été accusé réception au **11/09/2024** par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : **2024/217**.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 29 septembre 2023, **il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.**

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation,

Mme SORIANO Florence (née BIZOUARNE)
35 route de Courboissy
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

La Directrice Régionale
de l'Alimentation
et de l'Agriculture, et de la Forêt

Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-07-08-00014

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Étienne JONDOT
à Marly-sous-Issy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur JONDOT Etienne
4 Place de la Mairie
71760 Marly-Sous-Issy

Mâcon, le 8 juillet 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024191

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30 mai 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 141,97 ha situés sur les communes de :

- **ISSY-L'EVEQUE** A192, A202, A211, A217, A230, A234, A237, A243, A257, A258, A262, A263, A274, A275, A277, A279, A284, A304, A306, A360, A361, A438, A441,
- **MARLY-SOUS-ISSY** A51, A52, A57, A71, A73, A75, A76, A79, A80, A127, A137, A138, A142, A144, A154, A157, A159, A173, A174, A185, A191, A196, B8, B14, B17, B20, B21, C74, C75, D130, D132, D176, D234, D235, D236, D238, D239,
- **LUZY (58)** B567, B568, B569,

exploités par le GAEC GONNOT LA BOURGOGNE.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 mai 2024 sous le n° 2024191.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **30 septembre 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-06-27-00016

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Grégory
BOUILLOUX à Péronne



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

BOUILLOUX Grégory
223, route de Champagne
71260 Peronne

Mâcon, le 27 juin 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024190

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 29 mai 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 8,17 ha situés sur la commune de **PERONNE (A260, A261, A262, A290, A292, A294, B13, B55, B56, B57, B58, B59, B64, B342, B347, B380, B585, B939, B1012, C197, C295, C335, C336, C337, C338, C339, C633, ZA37, ZA41, ZA42, ZA44, ZD53)**, exploités par EARL L'HORIZON.

Votre dossier a été enregistré complet au 29 mai 2024 sous le n° 2024190.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **29 septembre 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie
agricole


Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-06-18-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DES
DAGONNOTS à Bosjean



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

GAEC DES DAGONNOTS
2 Les Dagonnots
71330 Bosjean

Mâcon, le 18 juin 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024193

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30 mai 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 39,38 ha situés sur la commune de **LE PLANOIS (AC1, AC3, AC4, AC15, AC16, AC18, AC19, AC20, AC21, AC22, AC23, AC24, AC25, AC26, AC27, AC55, AC61, AC62, AC63, AC64, AC65, AC66, AC67, AC69, AC70, AC79, AC80, AC81, AC82, AC84, AC107, AC108, AC109, AC110, AC111, AC145, AC149, AD30, AD31, AD32, AD33, AD121, AH161, AH163, AH166, AH168, AH169, AH170, AH171, AH172, AH196, AH197, AH198, AH199, AH201, AH202, AH203, AH204, AH205, AH206, AH207, AH208, AH209, AH210, AH213, AH214, AH216, AH307, AH309)**, exploités par CHAMOIS GUY.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 mai 2024 sous le n° 2024193.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **30 septembre 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie
agricole


Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-06-18-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC LALLY à
Saint-Léger-du-Bois



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC LALLY
Lally
71360 Saint-Léger-du-Bois

Mâcon, le 18 juin 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2024180

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 22 mai 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 4,28 ha situés sur la commune de **SAINT-LEGER-DU-BOIS (E625)**, exploités par JACQUEMARD Patrice.

Votre dossier a été enregistré complet au 22 mai 2024 sous le n° 2024180.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **22 septembre 2024**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie
agricole

Philippe Robin

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-07-03-00008

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC LA FERME DU SONAILLARD



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

GAEC LA FERME DU SONAILLARD
M. ROLAND Xavier et Mme SANON Anta
sur la couronne
39310 SEPTMONCEL-LES-MOLUNES

Lons-le-Saunier, le **03 JUL. 2024**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 6 juin 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 106 ha 39 a 97 ca situés sur les communes de SAINT-CLAUDE, LAJOUX, SEPTMONCEL-LES-MOLUNES, LA-MOURA et exploités par M. REGAT Philippe et SCEA LA COMBE DU LAC.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 juin 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 octobre 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC LA FERME DU SONAILLARD
 DESCRIPTION DU PROJET : Installation
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SAINT-CLAUDE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
AD 0028	0 ha 02 a 75 ca	M. ANDERSEN Maxim
AD 0029	0 ha 05 a 35 ca	M. ANDERSEN Maxim
AD 0026	0 ha 13 a 30 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AD 0027	0 ha 08 a 90 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AE 0013	0 ha 05 a 98 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AE 0059	1 ha 27 a 80 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0082	1 ha 83 a 27 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0057	0 ha 12 a 73 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0058	0 ha 41 a 87 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AD 0018	1 ha 20 a 87 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0020	0 ha 23 a 70 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0023	0 ha 21 a 92 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0024	0 ha 10 a 60 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0005	0 ha 61 a 90 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0006	0 ha 05 a 27 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0008	0 ha 02 a 31 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0014	0 ha 19 a 82 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0016	0 ha 09 a 20 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0017	0 ha 01 a 68 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0020	0 ha 09 a 37 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0026	0 ha 21 a 27 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0027	0 ha 19 a 08 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0033	0 ha 02 a 55 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0034	0 ha 14 a 76 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0036	0 ha 90 a 75 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0040	0 ha 02 a 95 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0041	0 ha 02 a 80 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0042	0 ha 24 a 68 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0046	0 ha 26 a 10 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0047	0 ha 06 a 87 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0053	0 ha 40 a 30 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0085	0 ha 27 a 07 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0046	0 ha 39 a 53 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0048	0 ha 16 a 65 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0050	0 ha 11 a 75 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0051	0 ha 14 a 25 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0053	0 ha 17 a 55 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0064	0 ha 40 a 80 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0068	1 ha 06 a 20 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne

AE 0021	0 ha 10 a 07 ca	M. GROS Jean-René
AH 0069	0 ha 02 a 77 ca	M.. LUTIC Philippe
AE 0024	0 ha 09 a 93 ca	M. PERNIER Gérard
AE 0028	0 ha 39 a 57 ca	M. PERNIER Gérard
AH 0065	0 ha 12 a 67 ca	M. PERNIER Gérard
AD 0004	0 ha 27 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AD 0030	0 ha 07 a 32 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AE 0035	0 ha 03 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AE 0043	0 ha 26 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AH 0049	0 ha 19 a 18 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AH 0076	1 ha 78 a 38 ca	Mme BARRET Jacqueline (CALEMARD)
AH 0018	1 ha 55 a 45 ca	M. LAUBLE Johann
AE 0010	0 ha 06 a 63 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0011	0 ha 00 a 88 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0015	0 ha 05 a 88 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0055	0 ha 18 a 60 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0056	0 ha 37 a 65 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AH 0055	0 ha 18 a 60 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0018	0 ha 01 a 92 ca	M. GROS Daniel
AE 0019	0 ha 08 a 60 ca	M. GROS Daniel
AE 0045	0 ha 13 a 15 ca	M. GROS Daniel
AC 0012	0 ha 47 a 95 ca	M. JEANTET Michel
AC 0013	0 ha 92 a 23 ca	M. JEANTET Michel
AC 0014	0 ha 67 a 45 ca	M. JEANTET Michel
AH 0077	1 ha 26 a 00 ca	Mme ROTA Chantal, M. ROTA Alain et Christian
AD 0005	0 ha 48 a 77 ca	M. PONCET Raymond
AD 0016	0 ha 15 a 82 ca	M. PONCET Raymond
AD 0025	2 ha 26 a 98 ca	M. PONCET Raymond
AD 0032	0 ha 14 a 53 ca	M. PONCET Raymond
AD 0022	0 ha 11 a 22 ca	M. PONCET Didier
AE 0009	0 ha 19 a 20 ca	M. PONCET Didier
AE 0012	0 ha 07 a 97 ca	M. PONCET Didier
AE 0031	0 ha 11 a 41 ca	M. PONCET Didier
AE 0032	0 ha 12 a 93 ca	M. PONCET Didier
AE 0037	0 ha 11 a 50 ca	M. PONCET Didier
AE 0039	0 ha 01 a 50 ca	M. PONCET Didier
AE 0051	0 ha 12 a 95 ca	M. PONCET Didier
AE 0054	0 ha 11 a 75 ca	M. PONCET Didier
AE 0084	0 ha 16 a 18 ca	M. PONCET Didier
AH 0047	0 ha 37 a 22 ca	M. PONCET Didier
AH 0052	0 ha 13 a 37 ca	M. PONCET Didier
AH 0054	0 ha 10 a 90 ca	M. PONCET Didier
AH 0056	0 ha 37 a 65 ca	M. PONCET Didier
AH 0066	0 ha 23 a 88 ca	M. PONCET Didier
AE 0044	0 ha 10 a 63 ca	M. PONCET Didier

AE 0050	0 ha 07 a 57 ca	M. PONCET Didier
Commune de LAJOUX		
AW 0113	0 ha 58 a 00 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0114	0 ha 33 a 50 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0115	0 ha 50 a 00 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0116	0 ha 44 a 80 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0157	0 ha 25 a 43 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AD 0093	2 ha 28 a 20 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0165	2 ha 60 a 80 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0167	0 ha 14 a 45 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0002	0 ha 34 a 51 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0003	0 ha 21 a 80 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0005	0 ha 69 a 50 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0006	1 ha 02 a 00 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0007	1 ha 95 a 30 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0087	1 ha 78 a 40 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AC 0072	0 ha 47 a 75 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0229	2 ha 88 a 20 ca	M. FORESTIER Marc
AD 0096	0 ha 96 a 50 ca	Mme FENETAUD-DAVID Patricia
AC 0193	0 ha 59 a 30 ca	Mme BOURDENET Nicole
AB 0057	0 ha 07 a 80 ca	M. REGAD Michel
AB 0058	0 ha 28 a 80 ca	M. REGAD Michel
AB 0059	0 ha 96 a 67 ca	M. REGAD Michel
AX 0099	5 ha 84 a 80 ca	Mme FERRIER Martine
AB 0076	0 ha 10 a 50 ca	Mme BARRAUX Fanette
AB 0134	4 ha 99 a 86 ca	Mme BARRAUX Fanette
AD 0239	5 ha 48 a 70 ca	Mme CRETIN BRISON Bernadette
AB 0165	3 ha 24 a 67 ca	M. FAUDOT Stephane
AX 0013	0 ha 18 a 40 ca	M. VELON Mehdi et Mme GRENARD Justine
AX 0015	0 ha 92 a 20 ca	M. VELON Mehdi et Mme GRENARD Justine
AX 0016	3 ha 79 a 50 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0017	0 ha 02 a 90 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0021	0 ha 05 a 08 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0022	0 ha 72 a 20 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0027	0 ha 45 a 30 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0166	0 ha 14 a 00 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0019	0 ha 04 a 52 ca	M. MANERA Bernard
AX 0020	1 ha 77 a 90 ca	M. MANERA Bernard
AX 0089	1 ha 32 a 60 ca	M. MANERA Bernard

AX 0103	0 ha 03 a 17 ca	M. MANERA Bernard
AB 0082	1 ha 68 a 50 ca	M. REGAD Philippe
AD 0078	2 ha 41 a 90 ca	M. REGAD Philippe
AD 0080	1 ha 80 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0012	1 ha 13 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0030	3 ha 43 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0034	0 ha 59 a 80 ca	M. REGAD Philippe
AB 0075	0 ha 75 a 30 ca	M. REGAD Jean
AB 0112	0 ha 06 a 76 ca	M. REGAD Jean
AB 0113	0 ha 07 a 27 ca	M. REGAD Jean
AB 0130	0 ha 95 a 40 ca	M. REGAD Jean
AB 0132	2 ha 28 a 30 ca	M. REGAD Jean
AC 0105	0 ha 20 a 00 ca	M. REGAD Jean
AX 0005	3 ha 20 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0008	0 ha 82 a 80 ca	M. REGAD Jean
AX 0009	2 ha 08 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0028	0 ha 24 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0084	0 ha 86 a 40 ca	M. REGAD Jean
AX 0101	1 ha 06 a 13 ca	M. REGAD Jean
AX 0038	1 ha 34 a 60 ca	Mme BOUILLET Maryse
AX 0039	0 ha 89 a 10 ca	Mme BOUILLET Maryse
AX 0095	0 ha 28 a 70 ca	Mme BOUILLET Maryse
Commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES (SEPTMONCEL)		
AV 0050	0 ha 53 a 26 ca	Indivision M. CHEVASSUS Rémi et Mme PERRAULT Germaine
AW 0104	1 ha 20 a 08 ca	Indivision M. CHEVASSUS Rémi et Mme PERRAULT Germaine
Commune de LAMOURA		
AT 0076	2 ha 71 a 80 ca	M. REGAD Philippe

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-07-03-00009

accusé réception complet autorisation exploiter
ROLLAND Xavier



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

M. ROLAND Xavier
sur la couronne
39310 SEPTMONCEL-LES-MOLUNES

Lons-le-Saunier, le **03 JUL. 2024**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 6 juin 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 106 ha 39 a 97 ca situés sur les communes de SAINT-CLAUDE, LAJOUX, SEPTMONCEL-LES-MOLUNES, LA-MOURA et exploités par M. REGAT Philippe et SCEA LA COMBE DU LAC.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 juin 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 octobre 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC LA FERME DU SONAILLARD
 DESCRIPTION DU PROJET : Installation
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SAINT-CLAUDE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
AD 0028	0 ha 02 a 75 ca	M. ANDERSEN Maxim
AD 0029	0 ha 05 a 35 ca	M. ANDERSEN Maxim
AD 0026	0 ha 13 a 30 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AD 0027	0 ha 08 a 90 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AE 0013	0 ha 05 a 98 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AE 0059	1 ha 27 a 80 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0082	1 ha 83 a 27 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0057	0 ha 12 a 73 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0058	0 ha 41 a 87 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AD 0018	1 ha 20 a 87 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0020	0 ha 23 a 70 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0023	0 ha 21 a 92 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0024	0 ha 10 a 60 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0005	0 ha 61 a 90 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0006	0 ha 05 a 27 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0008	0 ha 02 a 31 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0014	0 ha 19 a 82 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0016	0 ha 09 a 20 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0017	0 ha 01 a 68 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0020	0 ha 09 a 37 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0026	0 ha 21 a 27 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0027	0 ha 19 a 08 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0033	0 ha 02 a 55 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0034	0 ha 14 a 76 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0036	0 ha 90 a 75 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0040	0 ha 02 a 95 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0041	0 ha 02 a 80 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0042	0 ha 24 a 68 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0046	0 ha 26 a 10 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0047	0 ha 06 a 87 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0053	0 ha 40 a 30 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0085	0 ha 27 a 07 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0046	0 ha 39 a 53 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0048	0 ha 16 a 65 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0050	0 ha 11 a 75 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0051	0 ha 14 a 25 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0053	0 ha 17 a 55 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0064	0 ha 40 a 80 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0068	1 ha 06 a 20 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne

AE 0021	0 ha 10 a 07 ca	M. GROS Jean-René
AH 0069	0 ha 02 a 77 ca	M.. LUTIC Philippe
AE 0024	0 ha 09 a 93 ca	M. PERNIER Gérard
AE 0028	0 ha 39 a 57 ca	M. PERNIER Gérard
AH 0065	0 ha 12 a 67 ca	M. PERNIER Gérard
AD 0004	0 ha 27 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AD 0030	0 ha 07 a 32 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AE 0035	0 ha 03 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AE 0043	0 ha 26 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AH 0049	0 ha 19 a 18 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AH 0076	1 ha 78 a 38 ca	Mme BARRET Jacqueline (CALEMARD)
AH 0018	1 ha 55 a 45 ca	M. LAUBLE Johann
AE 0010	0 ha 06 a 63 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0011	0 ha 00 a 88 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0015	0 ha 05 a 88 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0055	0 ha 18 a 60 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0056	0 ha 37 a 65 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AH 0055	0 ha 18 a 60 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0018	0 ha 01 a 92 ca	M. GROS Daniel
AE 0019	0 ha 08 a 60 ca	M. GROS Daniel
AE 0045	0 ha 13 a 15 ca	M. GROS Daniel
AC 0012	0 ha 47 a 95 ca	M. JEANTET Michel
AC 0013	0 ha 92 a 23 ca	M. JEANTET Michel
AC 0014	0 ha 67 a 45 ca	M. JEANTET Michel
AH 0077	1 ha 26 a 00 ca	Mme ROTA Chantal, M. ROTA Alain et Christian
AD 0005	0 ha 48 a 77 ca	M. PONCET Raymond
AD 0016	0 ha 15 a 82 ca	M. PONCET Raymond
AD 0025	2 ha 26 a 98 ca	M. PONCET Raymond
AD 0032	0 ha 14 a 53 ca	M. PONCET Raymond
AD 0022	0 ha 11 a 22 ca	M. PONCET Didier
AE 0009	0 ha 19 a 20 ca	M. PONCET Didier
AE 0012	0 ha 07 a 97 ca	M. PONCET Didier
AE 0031	0 ha 11 a 41 ca	M. PONCET Didier
AE 0032	0 ha 12 a 93 ca	M. PONCET Didier
AE 0037	0 ha 11 a 50 ca	M. PONCET Didier
AE 0039	0 ha 01 a 50 ca	M. PONCET Didier
AE 0051	0 ha 12 a 95 ca	M. PONCET Didier
AE 0054	0 ha 11 a 75 ca	M. PONCET Didier
AE 0084	0 ha 16 a 18 ca	M. PONCET Didier
AH 0047	0 ha 37 a 22 ca	M. PONCET Didier
AH 0052	0 ha 13 a 37 ca	M. PONCET Didier
AH 0054	0 ha 10 a 90 ca	M. PONCET Didier
AH 0056	0 ha 37 a 65 ca	M. PONCET Didier
AH 0066	0 ha 23 a 88 ca	M. PONCET Didier
AE 0044	0 ha 10 a 63 ca	M. PONCET Didier

AE 0050	0 ha 07 a 57 ca	M. PONCET Didier
Commune de LAJOUX		
AW 0113	0 ha 58 a 00 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0114	0 ha 33 a 50 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0115	0 ha 50 a 00 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0116	0 ha 44 a 80 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0157	0 ha 25 a 43 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AD 0093	2 ha 28 a 20 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0165	2 ha 60 a 80 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0167	0 ha 14 a 45 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0002	0 ha 34 a 51 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0003	0 ha 21 a 80 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0005	0 ha 69 a 50 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0006	1 ha 02 a 00 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0007	1 ha 95 a 30 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0087	1 ha 78 a 40 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AC 0072	0 ha 47 a 75 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0229	2 ha 88 a 20 ca	M. FORESTIER Marc
AD 0096	0 ha 96 a 50 ca	Mme FENETAUD-DAVID Patricia
AC 0193	0 ha 59 a 30 ca	Mme BOURDENET Nicole
AB 0057	0 ha 07 a 80 ca	M. REGAD Michel
AB 0058	0 ha 28 a 80 ca	M. REGAD Michel
AB 0059	0 ha 96 a 67 ca	M. REGAD Michel
AX 0099	5 ha 84 a 80 ca	Mme FERRIER Martine
AB 0076	0 ha 10 a 50 ca	Mme BARRAUX Fanette
AB 0134	4 ha 99 a 86 ca	Mme BARRAUX Fanette
AD 0239	5 ha 48 a 70 ca	Mme CRETIN BRISON Bernadette
AB 0165	3 ha 24 a 67 ca	M. FAUDOT Stephane
AX 0013	0 ha 18 a 40 ca	M. VELON Mehdi et Mme GRENARD Justine
AX 0015	0 ha 92 a 20 ca	M. VELON Mehdi et Mme GRENARD Justine
AX 0016	3 ha 79 a 50 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0017	0 ha 02 a 90 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0021	0 ha 05 a 08 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0022	0 ha 72 a 20 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0027	0 ha 45 a 30 ca	M. GRÉNARD Thierry
AX 0166	0 ha 14 a 00 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0019	0 ha 04 a 52 ca	M. MANERA Bernard
AX 0020	1 ha 77 a 90 ca	M. MANERA Bernard
AX 0089	1 ha 32 a 60 ca	M. MANERA Bernard

AX 0103	0 ha 03 a 17 ca	M. MANERA Bernard
AB 0082	1 ha 68 a 50 ca	M. REGAD Philippe
AD 0078	2 ha 41 a 90 ca	M. REGAD Philippe
AD 0080	1 ha 80 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0012	1 ha 13 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0030	3 ha 43 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0034	0 ha 59 a 80 ca	M. REGAD Philippe
AB 0075	0 ha 75 a 30 ca	M. REGAD Jean
AB 0112	0 ha 06 a 76 ca	M. REGAD Jean
AB 0113	0 ha 07 a 27 ca	M. REGAD Jean
AB 0130	0 ha 95 a 40 ca	M. REGAD Jean
AB 0132	2 ha 28 a 30 ca	M. REGAD Jean
AC 0105	0 ha 20 a 00 ca	M. REGAD Jean
AX 0005	3 ha 20 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0008	0 ha 82 a 80 ca	M. REGAD Jean
AX 0009	2 ha 08 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0028	0 ha 24 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0084	0 ha 86 a 40 ca	M. REGAD Jean
AX 0101	1 ha 06 a 13 ca	M. REGAD Jean
AX 0038	1 ha 34 a 60 ca	Mme BOUILLET Maryse
AX 0039	0 ha 89 a 10 ca	Mme BOUILLET Maryse
AX 0095	0 ha 28 a 70 ca	Mme BOUILLET Maryse
Commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES (SEPTMONCEL)		
AV 0050	0 ha 53 a 26 ca	Indivision M. CHEVASSUS Rémi et Mme PERRAULT Germaine
AW 0104	1 ha 20 a 08 ca	Indivision M. CHEVASSUS Rémi et Mme PERRAULT Germaine
Commune de LAMOURA		
AT 0076	2 ha 71 a 80 ca	M. REGAD Philippe

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-07-03-00010

accusé reception complet autorisation exploiter
SANON Anta



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau Installation, Investissements et Foncier
Affaire suivie par : Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr

Mme SANON Anta
sur la couronne
39310 SEPTMONCEL-LES-MOLUNES

Lons-le-Saunier, le **03 JUL. 2024**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 6 juin 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 106 ha 39 a 97 ca situés sur les communes de SAINT-CLAUDE, LAJOUX, SEPTMONCEL-LES-MOLUNES, LA-MOURA et exploités par M. REGAT Philippe et SCEA LA COMBE DU LAC.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 juin 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 octobre 2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr - <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC LA FERME DU SONAILLARD
 DESCRIPTION DU PROJET : Installation
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de SAINT-CLAUDE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
AD 0028	0 ha 02 a 75 ca	M. ANDERSEN Maxim
AD 0029	0 ha 05 a 35 ca	M. ANDERSEN Maxim
AD 0026	0 ha 13 a 30 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AD 0027	0 ha 08 a 90 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AE 0013	0 ha 05 a 98 ca	M. VAN WASSENHOVE Patrick
AE 0059	1 ha 27 a 80 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0082	1 ha 83 a 27 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0057	0 ha 12 a 73 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AE 0058	0 ha 41 a 87 ca	M. VUILLARD Michel et Mme JANIER Anne-Claire
AD 0018	1 ha 20 a 87 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0020	0 ha 23 a 70 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0023	0 ha 21 a 92 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AD 0024	0 ha 10 a 60 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0005	0 ha 61 a 90 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0006	0 ha 05 a 27 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0008	0 ha 02 a 31 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0014	0 ha 19 a 82 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0016	0 ha 09 a 20 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0017	0 ha 01 a 68 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0020	0 ha 09 a 37 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0026	0 ha 21 a 27 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0027	0 ha 19 a 08 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0033	0 ha 02 a 55 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0034	0 ha 14 a 76 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0036	0 ha 90 a 75 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0040	0 ha 02 a 95 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0041	0 ha 02 a 80 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0042	0 ha 24 a 68 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0046	0 ha 26 a 10 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0047	0 ha 06 a 87 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0053	0 ha 40 a 30 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AE 0085	0 ha 27 a 07 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0046	0 ha 39 a 53 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0048	0 ha 16 a 65 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0050	0 ha 11 a 75 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0051	0 ha 14 a 25 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0053	0 ha 17 a 55 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0064	0 ha 40 a 80 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne
AH 0068	1 ha 06 a 20 ca	Mme MICHEL JANIER DUBRY Jeanne

AE 0021	0 ha 10 a 07 ca	M. GROS Jean-René
AH 0069	0 ha 02 a 77 ca	M.. LUTIC Philippe
AE 0024	0 ha 09 a 93 ca	M. PERNIER Gérard
AE 0028	0 ha 39 a 57 ca	M. PERNIER Gérard
AH 0065	0 ha 12 a 67 ca	M. PERNIER Gérard
AD 0004	0 ha 27 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AD 0030	0 ha 07 a 32 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AE 0035	0 ha 03 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AE 0043	0 ha 26 a 35 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AH 0049	0 ha 19 a 18 ca	Mme VERPILLAT Danielle
AH 0076	1 ha 78 a 38 ca	Mme BARRET Jacqueline (CALEMARD)
AH 0018	1 ha 55 a 45 ca	M. LAUBLE Johann
AE 0010	0 ha 06 a 63 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0011	0 ha 00 a 88 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0015	0 ha 05 a 88 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0055	0 ha 18 a 60 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0056	0 ha 37 a 65 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AH 0055	0 ha 18 a 60 ca	Mme RENDU Fabienne (BOUVARD)
AE 0018	0 ha 01 a 92 ca	M. GROS Daniel
AE 0019	0 ha 08 a 60 ca	M. GROS Daniel
AE 0045	0 ha 13 a 15 ca	M. GROS Daniel
AC 0012	0 ha 47 a 95 ca	M. JEANTET Michel
AC 0013	0 ha 92 a 23 ca	M. JEANTET Michel
AC 0014	0 ha 67 a 45 ca	M. JEANTET Michel
AH 0077	1 ha 26 a 00 ca	Mme ROTA Chantal, M. ROTA Alain et Christian
AD 0005	0 ha 48 a 77 ca	M. PONCET Raymond
AD 0016	0 ha 15 a 82 ca	M. PONCET Raymond
AD 0025	2 ha 26 a 98 ca	M. PONCET Raymond
AD 0032	0 ha 14 a 53 ca	M. PONCET Raymond
AD 0022	0 ha 11 a 22 ca	M. PONCET Didier
AE 0009	0 ha 19 a 20 ca	M. PONCET Didier
AE 0012	0 ha 07 a 97 ca	M. PONCET Didier
AE 0031	0 ha 11 a 41 ca	M. PONCET Didier
AE 0032	0 ha 12 a 93 ca	M. PONCET Didier
AE 0037	0 ha 11 a 50 ca	M. PONCET Didier
AE 0039	0 ha 01 a 50 ca	M. PONCET Didier
AE 0051	0 ha 12 a 95 ca	M. PONCET Didier
AE 0054	0 ha 11 a 75 ca	M. PONCET Didier
AE 0084	0 ha 16 a 18 ca	M. PONCET Didier
AH 0047	0 ha 37 a 22 ca	M. PONCET Didier
AH 0052	0 ha 13 a 37 ca	M. PONCET Didier
AH 0054	0 ha 10 a 90 ca	M. PONCET Didier
AH 0056	0 ha 37 a 65 ca	M. PONCET Didier
AH 0066	0 ha 23 a 88 ca	M. PONCET Didier
AE 0044	0 ha 10 a 63 ca	M. PONCET Didier

AE 0050	0 ha 07 a 57 ca	M. PONCET Didier
Commune de LAJOUX		
AW 0113	0 ha 58 a 00 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0114	0 ha 33 a 50 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0115	0 ha 50 a 00 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0116	0 ha 44 a 80 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AW 0157	0 ha 25 a 43 ca	Mme PERRIER Nelly et Annie
AD 0093	2 ha 28 a 20 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0165	2 ha 60 a 80 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0167	0 ha 14 a 45 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0002	0 ha 34 a 51 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0003	0 ha 21 a 80 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0005	0 ha 69 a 50 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0006	1 ha 02 a 00 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0007	1 ha 95 a 30 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AE 0087	1 ha 78 a 40 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AC 0072	0 ha 47 a 75 ca	M. RICHARDET Patrick, Mme RICHARDET Brigitte et Mme RICHARDET Maryline
AD 0229	2 ha 88 a 20 ca	M. FORESTIER Marc
AD 0096	0 ha 96 a 50 ca	Mme FENETAUD-DAVID Patricia
AC 0193	0 ha 59 a 30 ca	Mme BOURDENET Nicole
AB 0057	0 ha 07 a 80 ca	M. REGAD Michel
AB 0058	0 ha 28 a 80 ca	M. REGAD Michel
AB 0059	0 ha 96 a 67 ca	M. REGAD Michel
AX 0099	5 ha 84 a 80 ca	Mme FERRIER Martine
AB 0076	0 ha 10 a 50 ca	Mme BARRAUX Fanette
AB 0134	4 ha 99 a 86 ca	Mme BARRAUX Fanette
AD 0239	5 ha 48 a 70 ca	Mme CRETIN BRISON Bernadette
AB 0165	3 ha 24 a 67 ca	M. FAUDOT Stephane
AX 0013	0 ha 18 a 40 ca	M. VELON Mehdi et Mme GRENARD Justine
AX 0015	0 ha 92 a 20 ca	M. VELON Mehdi et Mme GRENARD Justine
AX 0016	3 ha 79 a 50 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0017	0 ha 02 a 90 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0021	0 ha 05 a 08 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0022	0 ha 72 a 20 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0027	0 ha 45 a 30 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0166	0 ha 14 a 00 ca	M. GRENARD Thierry
AX 0019	0 ha 04 a 52 ca	M. MANERA Bernard
AX 0020	1 ha 77 a 90 ca	M. MANERA Bernard
AX 0089	1 ha 32 a 60 ca	M. MANERA Bernard

AX 0103	0 ha 03 a 17 ca	M. MANERA Bernard
AB 0082	1 ha 68 a 50 ca	M. REGAD Philippe
AD 0078	2 ha 41 a 90 ca	M. REGAD Philippe
AD 0080	1 ha 80 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0012	1 ha 13 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0030	3 ha 43 a 30 ca	M. REGAD Philippe
AX 0034	0 ha 59 a 80 ca	M. REGAD Philippe
AB 0075	0 ha 75 a 30 ca	M. REGAD Jean
AB 0112	0 ha 06 a 76 ca	M. REGAD Jean
AB 0113	0 ha 07 a 27 ca	M. REGAD Jean
AB 0130	0 ha 95 a 40 ca	M. REGAD Jean
AB 0132	2 ha 28 a 30 ca	M. REGAD Jean
AC 0105	0 ha 20 a 00 ca	M. REGAD Jean
AX 0005	3 ha 20 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0008	0 ha 82 a 80 ca	M. REGAD Jean
AX 0009	2 ha 08 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0028	0 ha 24 a 20 ca	M. REGAD Jean
AX 0084	0 ha 86 a 40 ca	M. REGAD Jean
AX 0101	1 ha 06 a 13 ca	M. REGAD Jean
AX 0038	1 ha 34 a 60 ca	Mme BOUILLET Maryse
AX 0039	0 ha 89 a 10 ca	Mme BOUILLET Maryse
AX 0095	0 ha 28 a 70 ca	Mme BOUILLET Maryse
Commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES (SEPTMONCEL)		
AV 0050	0 ha 53 a 26 ca	Indivision M. CHEVASSUS Rémi et Mme PERRAULT Germaine
AW 0104	1 ha 20 a 08 ca	Indivision M. CHEVASSUS Rémi et Mme PERRAULT Germaine
Commune de LAMOURA		
AT 0076	2 ha 71 a 80 ca	M. REGAD Philippe